



Règlement étude surveillée

L'étude surveillée reprendra à la rentrée, soit le mardi 1^{er} septembre 2026.

- L'étude est ouverte de 16h45 à 17h30, du lundi au vendredi ;
- Pour une meilleure concentration des élèves, il est obligatoire de rester, jusqu'à 17h30. (Sauf cas exceptionnel) ;
- Vous devrez inscrire préalablement votre enfant, en nous précisant leur jour de présence, par retour de mail à : contact@mairieauthie.fr (un maximum de 15 élèves, par jour) ;
- Les élèves devront dès la rentrée, se munir d'un cahier de brouillon avec un minimum de matériel, qui restera dans une boîte, durant toute l'année, à la salle d'étude.
- Les élèves ne devront pas oublier de se prémunir des effets dont ils pourraient avoir besoin, pour réaliser leurs devoirs. En effet, nous rappelons qu'il est strictement interdit de retourner dans la salle de classe, après 16h30.
- Le règlement intérieur des temps méridiens (comportement et discipline) s'applique également au niveau de l'étude.